

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: 416-327-9356
Fax: 416-325-2007
Email: Andrew.Davis@Ontario.ca

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : 416-327-9356
Télééc. : (416) 325-2007
Courriel: Andrew.Davis@Ontario.ca



2011 : SB21

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directions de l'éducation

EXPÉDITEUR : Andrew Davis
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : Le 14 juin 2011

OBJET : Mesures de réduction des coûts des bureaux de haute direction

Je vous écris aujourd'hui pour vous fournir de plus amples renseignements concernant les mesures visant à réduire de 10 % les coûts des bureaux de haute direction. Comme il a été annoncé dans le budget de 2011, tous les bureaux de haute direction de certains organismes du secteur parapublic devront réduire leurs coûts de 10 % sur deux ans. Après avoir consulté le Council of Ontario Directors of Education (CODE) ainsi que le Council of Senior Business Officials (COSBO) sur la manière la plus efficace d'assurer le respect de ces mesures, il a été convenu que nous utiliserons une attestation annuelle pour ce faire.

Le Ministère prévoit élaborer un document original d'attestation simplifié qui répondra à ce besoin ainsi qu'à d'autres questions similaires lorsqu'une attestation sera prévue. D'ici là, veuillez trouver ci-joint une proposition de modèle qui vous aidera au moment de préparer le budget de cette année.

L'attestation proposée comprend :

- un tableau « Sommaire financier » permettant de rapporter les frais de base ainsi que les réductions atteintes;
- une section « Méthodologie » permettant d'expliquer la base de coûts.

Conseils en vue de satisfaire à l'exigence de réduction des coûts des bureaux de haute direction

Qu'est-ce que cela comprend?

- La direction de l'éducation du conseil scolaire de même que tout subalterne. Dans le cas d'un conseil scolaire qui compte une direction associée de l'éducation, celui-ci doit déterminer si cela comprend également les surintendances qui font partie de l'équipe de haute direction, mais qui ne relèvent pas directement de la direction de l'éducation.
- Les coûts inclus doivent être exhaustifs (salaires/traitements, avantages sociaux, coûts indirects, notamment : fournitures, déplacements, etc.).
- Le modèle comprend une section de méthodologie afin de consigner vos suppositions.

Établir un budget de base

- Selon les décisions que vous avez prises concernant les points ci-dessus, vous devrez vous reporter au budget du Conseil de 2010-2011 et élaborer le budget de base à partir duquel vous évaluerez le respect des mesures susmentionnées.
- On recommande que les mesures contenues dans le budget de 2011-2012 qui appuieront votre attestation soient consignées maintenant, plutôt que d'attendre la publication des états financiers pour mesurer les progrès accomplis par rapport à l'objectif de 10 %.

Calendrier

- Les attestations devront être remises au moment de soumettre vos états financiers de 2011-2012 et de 2012-2013.
- Les conseils scolaires qui atteindront une réduction complète de 10 % en 2011-2012 n'auront pas à soumettre d'attestation l'année suivante.

N'oubliez pas que cette réduction de 10 % ne constitue pas une diminution des subventions du gouvernement de l'Ontario, mais plutôt un objectif de réinvestir des fonds dans d'autres secteurs du conseil scolaire. Il revient au conseil scolaire de déterminer dans quels secteurs il réinvestira ces fonds, mais ces secteurs ne doivent pas faire partie du budget d'administration et de gouvernance du conseil. Vous trouverez de plus amples renseignements à l'adresse suivante :

http://www.mgs.gov.on.ca/fr/AbtMin2/STDPROD_085450.html.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Jeffrey Lewis au 416 325-0607 ou à Jeffrey.lewis@ontario.ca.



Andrew Davis

c. c. Cadre supérieur de l'administration des affaires